

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. McKindsey,—De William Bell et autres, de la cité de Toronto.

Par l'honorable M. Gowan,—De William C. Van Horne et autres, propriétaires d'obligations de la compagnie du chemin de fer du Sud-Est.

Par l'honorable M. Ogilvie,—De Fanny Margaret Riddell, de Beaconsfield, province de Québec.

Par l'honorable M. Merner,—De H. C. Lackner, maire, et autres, de la ville de Berlin, province d'Ontario.

Par l'honorable M. Vidal,—De la compagnie du Grand Tronc du Canada,—de la compagnie de chemin de fer Midland du Canada,—de la compagnie du chemin de fer du Sault Ste-Marie d'Ontario,—de la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc, entre la Baie Georgienne et le lac Erié, et de la compagnie méthodiste primitive de colonisation (limitée).

Par l'honorable M. Ross (Laurentides),—De Sir A. T. Galt et autres. (2 pétitions).

Par l'honorable M. McCallum,—De Robie Uniache et autres, de la cité de Halifax, province de la Nouvelle-Ecosse,—de Thomas C. Keefer et autres, d'Ottawa et autres lieux, et de Samuel Brookfield, de la cité d'Halifax.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De John P. Mott, président, et Charles Longard, secrétaire-trésorier de la Société permanente de construction et d'épargne de la Nouvelle-Ecosse; demandant qu'il soit passé un acte pour permettre à la dite société de faire des opérations comme société de construction dans les provinces du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Édouard, et pour d'autres objets.

De la compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et lac Erié; demandant qu'il soit passé un acte qui amende son acte constitutif.

De la compagnie du chemin de fer d'Hamilton, Guelph et Buffalo; demandant un acte qui amende son acte d'incorporation et qui change son nom en celui de Compagnie du chemin de fer Central d'Hamilton.

De Thomas Long et autres, de la ville de Collingwood, province d'Ontario; demandant à être constitués en corporation pour construire un hôpital dans la ville de Collingwood.

De la compagnie d'assurance la Western; demandant un acte à l'effet d'amender son acte d'incorporation en changeant le mode de votation aux assemblées de ses actionnaires, en permettant aux directeurs d'augmenter le fonds de réserve, du consentement des actionnaires, et à d'autres fins.